

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1585

74 – HAUTE-SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY

Ventes et cessions

537 420 739 RCS Annecy.

KOMIX.

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Capital : 5000.00 EUR.

Adresse : 21, Rue Andromède, Parc Altaïs, 74650 Chavanod.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion. Suivant acte sous seing privé en date à ANNECY (Haute-Savoie) du 28/11/2024, la société KOMIX, SARL au capital de 5.000 Euros dont le siège social est situé 21 rue Andromède Parc Altaïs 74650 CHAVANOD, RCS ANNECY 537 420 739 et la société ALTIMAX, SAS au capital de 156.156 Euros, dont le siège social est situé 17 rue Uranus Parc Altaïs 74650 CHAVANOD, RCS ANNECY 418 666 996, ont établi le projet de fusion par voie d'absorption par la société ALTIMAX de la société KOMIX, qui ferait apport de la totalité de son actif, évalué à 39.325 Euros, à charge de la totalité de son passif évalué à 56.117 Euros, soit un apport net de (-16.792) Euros. Toutes les opérations actives et passives effectuées par la société KOMIX depuis le 1er janvier 2024 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seront prises en charge par la société ALTIMAX. Un exemplaire du projet de fusion été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce d'ANNECY le 28/11/2024. Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis..